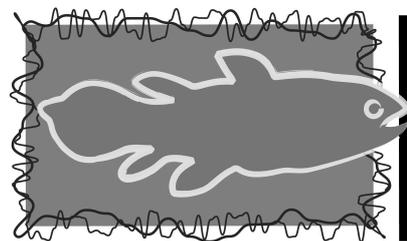


JEUDI 03 MAI 2018 | N° : 08

Masiwa

l'information autrement

Prix : 250 Kmf



Coelacantho



Actualités

► **FATIMA BOYER**
LE PATRIMOINE
COMORIEN
RÉCOMPENSÉ P/2

Interview

► **C TC FACE**
AU DÉFI DE
MOBILISATION P/4

Société

► **WAPAMBE**
À MWALI OU
L'ESCLAVAGE
MODERNE P/5



FATIMA BOYER : CHEVALIER DES ARTS ET LETTRES

La présidente du Collectif du patrimoine des Comores a été élevée au grade de chevalier des Arts et des Lettres par les autorités françaises. La cérémonie de remise de cette décoration honorifique s'est déroulée le 3 avril dernier dans les locaux du ministère français de la culture à Paris en présence de Soulaïmana Mohamed Ahmed, Ambassadeur des Comores en France et de l'ancien président Ahmed Abdallah Sambi.

Faïssouli Abdou



La reconnaissance d'un combat. Fatima Boyer est la gardienne et, en même temps, l'ambassadrice des sites et monuments hérités de la période des sultans dans l'archipel des Comores. Le Collectif du Patrimoine des Comores qu'elle dirige depuis 10 ans s'est assignée la mission de mettre en valeur et protéger ces richesses de notre Histoire afin d'obtenir leur classement sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Cette association composée de Comoriens et d'amis des Comores partageant tous la passion pour le Patrimoine a été à l'origine de plusieurs initiatives en faveur des sites des sultanats historiques des Comores. Parmi ces actions on relève notamment la

restauration de la citadelle de Mutsamudu et celle du palais des sultans, l'Ujumbe. Cette bâtisse ainsi que la place publique, Bangwe Funi Aziri d'Ikoni sont inscrits sur la liste des monuments en périls de Word Monument funds grâce aux efforts du Collectif du Patrimoine.

Un combat aujourd'hui reconnu au-delà de nos frontières. « Vous êtes devenue l'ambassadrice du patrimoine des Comores à nos yeux et, à ce titre, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par Madame le Ministre de la Culture, je vous fais Chevalier dans l'ordre des Arts et des Lettres », a tenu à rappeler Bruno Favel, Chef du département des affaires européennes et internationales

au Ministère français de la Culture et de la Communication.

C'est ce même département ministériel qui a été à l'origine des subventions qui ont permis au chantier de l'Ujumbe à Mutsamudu de redémarrer. Les premiers travaux de restauration du palais en 2011 ayant été financés par le Fonds des Ambassadeurs des États Unis grâce au classement de l'Ujumbe sur la liste des monuments en péril de World Monument Fund. « Vous déployez toute votre énergie qui est grande pour œuvrer à la restauration de ce palais oublié, un des derniers vestiges de l'architecture palatiale des sultans des Comores, bâtiment emblématique qui incarne l'histoire et le

rayonnement dans cette partie de l'océan indien des sultanats qui s'y sont succédé entre le XVIème et le XIXème siècle », s'est enthousiasmé Bruno Favel. « Vous avez su mobiliser les énergies, fédérer les bonnes volontés en n'oubliant jamais que ce que vous faites c'est pour redonner toute sa fierté à un territoire et à une ville », a-t-il poursuivi. En réponse, Fatima Boyer, entourée de plusieurs membres et partenaires de son association, a exprimé son « intense émotion », reconnaissant que cette distinction « représente une éclatante consécration » pour la cause qu'elle défend. Elle a ainsi décidé de dédier cette médaille à sa mère qui « a fait d'elle ce qu'elle est devenue aujourd'hui ». « Grâce à la reconnaissance que m'apporte cette médaille, j'espère vivement que notre message sera mieux entendu par les autorités comoriennes afin que le classement de nos sites deviennent une réalité. Dès lors, il sera possible d'envisager le sauvetage d'autres monuments de l'archipel également menacés de disparition », a-t-elle conclu. Pour rappel l'insigne de chevalier de l'ordre des Arts et Lettres est une décoration honorifique française gérée par le ministère de la culture qui récompense les personnes qui se sont distinguées par leur création dans le domaine artistique ou littéraire ou par la contribution qu'elles ont apporté au rayonnement des arts et des lettres en France et dans le monde. ■

UN RÉFÉRENDUM SANS LA COUR CONSTITUTIONNELLE

ABDOURAHIM Bacari

Notre pays regorge beaucoup de difficultés. De sérieux problèmes. Politiques d'abord, économiques ensuite, et sociaux enfin. L'origine de toutes ces difficultés est sans nul doute institutionnelle et constitutionnelle. Depuis 2001 jusqu'à maintenant, nous sommes en 2018, dix sept ans déjà, les politiques et juristes comoriens n'arrivent ou ne veulent toujours pas éclairer le peuple comorien sur qui peut et doit selon la constitution faire quoi. Le problème de compétence entre les îles et l'Union ont marqué les débuts de l'application de la Constitution actuelle. On se rappelle des blocages entre AZALI ASSOUMANI, président de l'Union (2002-2206) et MZE SOULE ABDOULBAK, MOHAMED BAKAR et Fazul respectivement, président de l'île autonome de Ngazidja, de Ndzouani et de Mohéli. Toutefois, MOHAMED FAZUL était tantôt côté Union tantôt côté îles autonomes avec ses homologues. Il n'a pas changé de stratégie. Il est resté le même. Personne ne sait à qui il dit la vérité. Au temps de MOHAMED ABDALLAH MOHAMED SAMBI, le même

problème avec MOHAMED ABDOULWAHAB et MOHAMED ALI SAÏD, respectivement Gouverneur de Ngazidja et Mohéli.

Bref, face à ces comportements politiques indignes pour qui veut diriger tout un peuple réduit l'espoir qui habitait les comoriens pour un éventuel développement de leur pays. Le peuple comorien n'a plus confiance à ses institutions et à beaucoup de ses dirigeants pour ne pas dire tous. Les comoriens n'ont plus confiance à leurs hôpitaux. Ils préfèrent partir se soigner à l'île Maurice, Madagascar, Tanzanie, Afrique du Sud ou en France pour ceux qui ont les moyens, alors que le ministère de la santé annonce des avancées quasi inexistantes. Les médecins sont là mais sans équipement leur permettant d'assurer et assumer pleinement leurs fonctions. Les comoriens n'ont pas confiance à leur justice qu'ils jugent partielle et partielle. Les comoriens n'ont pas confiance à leur école publique, tellement délabrée. On se demande tout de même ce que font les ministres des domaines précités. Le constat que les comoriens se font sur les dirigeants politiques est bien visible. Ils pensent tout simplement par quelle méthode et stratégie peuvent-ils adopter pour s'éterniser au pouvoir. D'où commencent les tripatouillages visant la Constitution. Des révisions qui

n'apportent aucun changement sur la vie des comoriens sont entreprises. Des révisions qui ne stimulent ni la santé ni l'éducation encore moins l'économie des Comores sont engagées. En 2001, après dix sept ans de crise séparatiste anjouanaise qui a fragilisée le pays ; sur proposition des politiques et juristes comoriens, le peuple par voie référendaire a voté massivement cette Constitution à présidence tournante au niveau de l'Union et des présidents des îles autonomes pour chaque île (Grande-Comore, Anjouan et Mohéli). En 2002, le pays passe de la République Fédérale Islamique des Comores en

UNION DES COMORES.

Les Comores changent pour la quatrième fois son drapeau. Mais les problèmes persistent. Pourquoi ? Tout simplement parce que certains politiques et juristes mettent l'intérêt personnel avant l'intérêt collectif. Les juristes et politiques sont les premiers et seuls responsables car respectivement, les premiers ne jouent pas leur rôle expliquant régulièrement l'importance du respect de la Constitution pour l'intérêt du pays et les seconds ne veulent pas respecter la Constitution.

LES COMORES SONT-ELLES LE PREMIER PAYS À CHANGER DE CONSTITUTION ?

- Non. Mais pas pour les mêmes raisons. Beaucoup de pays d'Afrique comme le Cameroun de Paul Biya, le Congo RDC de Kabila, Le Congo Brazzaville de Sasso Gessou, ont, à plusieurs fois, changer de Constitution, révisé des lois pour s'éterniser au pouvoir. D'autres pays en Europe ont changé plusieurs fois leurs Constitution pour d'autre objectifs. La France par exemple, elle est à sa cinquième Constitution (1958 Vème République). Elle cherche la meilleure façon pour diriger le peuple français sans que celui qui est au pouvoir abuse de ses fonctions. Elle continue à chercher une Constitution qui favoriserait plus d'égalité et moins d'avantage pour certains. D'où la fameuse proposition de la VIème République que JEAN LUC MELANÇON propose à la France.

QUEL EST L'INTÉRÊT DE CHANGER DE CONSTITUTION ?

- D'abord, c'est le peuple qui doit décider et donc par voie de référendum. Toutefois, le peuple décide de changer volontiers la Constitution certes, mais s'il croit tirer des bénéfices : la paix sociale, économique, politique et institutionnelle.